

Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Ana Roch, Sandro Pistis, François Baertschi, Daniel Sormanni, Jean-Marie Voumard, Thierry Cerutti, André Python, Patrick Dimier, Christian Flury, Françoise Sapin, Francisco Valentin

Date de dépôt : 15 avril 2021

Proposition de motion

Genève, mauvais élève de l'assurance-invalidité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que Genève enregistre le coût par demande de rente le plus haut et le taux d'octroi le plus élevé de Suisse ;
- que la charge par requête atteint 46 300 francs, soit près d'un tiers supérieur à la moyenne suisse (33 000 francs),

invite le Conseil d'Etat

à étudier la faisabilité pour les offices régionaux de placement (ORP) d'offrir leurs prestations, en collaboration avec les services sociaux, et de procéder au renforcement de la collaboration interinstitutionnelle (CII) dans l'objectif qu'elle ne se résume pas à un simple échange de données, en commun avec l'assurance-invalidité, à l'instar du canton d'Argovie avec son projet « Coopération sur le marché du travail », afin de réduire les coûts et permettre une meilleure réinsertion des travailleurs.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Selon l'article du *Temps* du 13 avril 2020, l'invalidité menace un nombre croissant d'individus. Le nombre de cas de dépression augmente et le retour en entreprise est d'autant plus compliqué que le chômage est élevé.

Les autorités politiques suisses se penchent toutefois assez peu sur les 24 milliards de francs versés par an pour l'assurance-invalidité (AI).

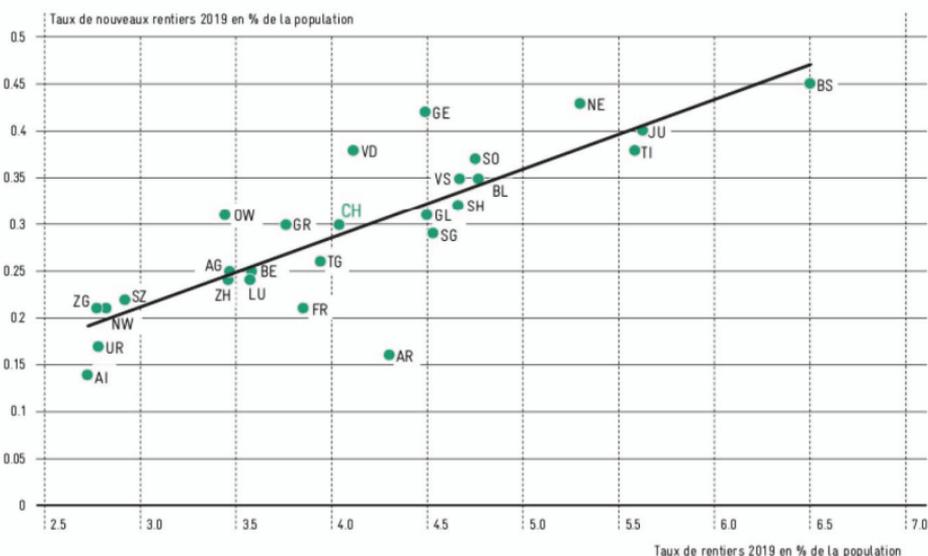
Avenir Suisse a publié une étude détaillée, « Réinsérer plutôt qu'exclure », <https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/reinserer-plutot-qu'exclure/>, sur ce sujet à partir de données exclusives. Le document tente de répondre aux problèmes liés à l'enchevêtrement entre les acteurs afin de rendre le système plus efficient.

L'essentiel des variations est « lié à des différences d'interprétation de la loi fédérale, ainsi qu'à des pratiques différentes dans les mesures de réadaptation », avance Jérôme Cosandey, l'auteur du rapport.

Le canton du bout du lac est clairement montré du doigt. Genève enregistre même à la fois le coût par demande de rente le plus haut et le taux d'octroi le plus élevé, constate l'économiste. La charge par requête atteint 46 300 francs, soit près d'un tiers supérieur à la moyenne suisse (33 000 francs). La valeur la plus basse est enregistrée par Appenzell Rhodes-Intérieures (14 000 francs).

La croissance des nouvelles rentes dépend de l'effectif de bénéficiaires de rente dans un canton – mais pas seulement

Le taux de bénéficiaires de rente reflète l'effectif de rentiers AI accumulé au cours du temps dans un canton. Le taux de nouvelles rentes décrit au contraire la dynamique – c'est-à-dire l'évolution actuelle des demandes, ainsi que la capacité à intégrer les personnes avec handicap sur le marché du travail.



Une des propositions d'Avenir Suisse est d'inspiration libérale basée sur l'initiative personnelle, la subsidiarité, l'efficacité et la transparence. L'étude propose qu'un plafond de dépenses soit fixé pour le total des mesures de chaque office AI cantonal, sur la base du nombre de demandes annuelles. A l'heure actuelle, ces montants ne sont soumis à aucune limitation. Ce système existe pourtant déjà par exemple dans l'assurance-chômage.

Il serait préférable de prendre exemple sur les bonnes pratiques de certains cantons tels que l'Argovie. Les institutions publiques du canton coopèrent davantage qu'ailleurs. Selon l'étude, l'office AI, les offices régionaux de placement (ORP) et de nombreux services sociaux offrent leurs prestations en commun dans le cadre d'une initiative dénommée « Coopération sur le marché du travail » :

https://dievolkswirtschaft.ch/content/uploads/2018/11/23_Buchmann_FR.pdf